

A R R E T E No 321 SGAR/ 79  
en date du 13 NOV. 1989

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, du logis et des vestiges de la priorale de l'ancienne abbaye de Montierneuf à SAINT-AGNANT-LES-MARAIS (Charente-Maritime).

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,  
Préfet du département de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et No 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret No 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret No 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret No 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

VU l'arrêté en date du 9 août 1941 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de la porte monumentale de l'ancienne abbaye de Montierneuf à SAINT-AGNANT-LES-MARAIS (Charente-Maritime) ;

VU l'arrêté en date du 15 juin 1951 portant classement parmi les Monuments Historiques du pigeonnier de l'ancienne abbaye de Montierneuf à SAINT-AGNANT-LES-MARAIS (Charente-Maritime) ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 25 septembre 1989 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le logis et les vestiges de la priorale de l'ancienne abbaye de Montierneuf à SAINT-AGNANT-LES-MARAIS (Charente-Maritime) présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de leur intérêt architectural et de leur ancienneté.

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, les parties suivantes de l'ancienne abbaye de Montier-neuf à SAINT-AGNANT-LES-MARAIS (Charente-Maritime), figurant au cadastre section A :

- Le logis, situé sur la parcelle No 1589, d'une contenance de 82 a 77 ca (cette parcelle résulte de la réunion des anciennes parcelles : 1280 d'une contenance de 46 a 67 ca, 254 d'une contenance de 80 ca, 256 d'une contenance de 20 a et 261 d'une contenance de 15 a 30 ca, figurant au cadastre section A);

- les vestiges de la priorale, situés sur la parcelle No 262 d'une contenance de 57 a 85 ca ;

et appartenant conjointement à Monsieur MERCIER Jean-Claude, Christian, né le 26 décembre 1947 à COGNAC (Charente), physicien et à son épouse née RONNAT Claude, le 11 janvier 1949, technicienne, demeurant ensemble 54, avenue Philippe-Auguste à PARIS (11e arrondissement).

Ceux-ci en sont propriétaires par deux actes passés devant Maître CHAUVIN, notaire à SAINT-AGNANT-LES-MARAIS (Charente-Maritime) le 5 février 1981 et publiés au bureau des hypothèques de MARENNES (Charente-Maritime) le 20 février 1981, volume 6.428, Nos 1 et 2.

Article 2 : Le présent arrêté complète les arrêtés d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du 9 août 1941, et de classement du 15 juin 1951 susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée au Ministère chargé de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 4 : Il sera notifié au Préfet du département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés, chacun étant responsable, en ce qui le concerne, de son exécution.

POUR AMPLIATION

Par délégation,

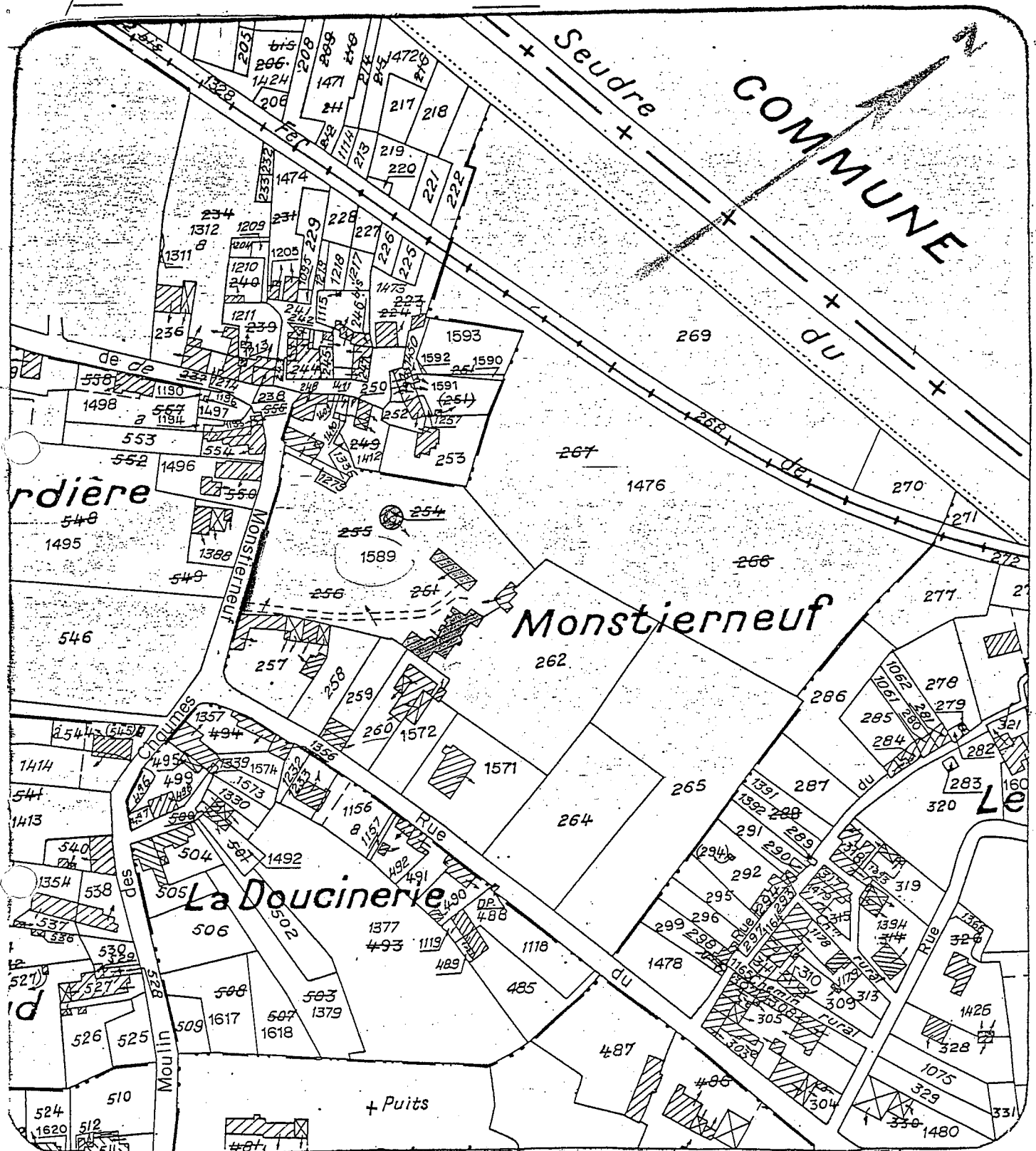
Le Directeur

Paul DALIFARD

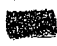

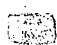



Fait à POITIERS, le 13 NOV. 1989  
Le Préfet de la Région  
Poitou-Charentes

Ivan BARBOT



N° d'ordre au registre de constatation des droits: \_\_\_\_\_  
 Coût du présent extrait: 9F00  
 Cachet du Service d'origine: \_\_\_\_\_  
 CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
 CADASTRE  
 3, rue Etchebarné  
 17320 MARENNES  
 Téléphone: (46) 85.19.11  
 Récep.: lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h 15  
 mardi, jeudi de 8h 45 à 12h et de 14h à 18h 15

-  Porte monumentale
-  Vestiges de la muraille
-  Logis
-  Pigeonnier

Extrait certifié conforme  
 au plan cadastral  
 - à la date ci-dessous (1).  
 - à la date du 10/08/79 (1).  
 A MARENNES,  
 le 10/08/79  
 Le Chef du Centre Foncier

*[Signature]*